

La pêche à la vallée de Joux

Depuis que l'homme a découvert la vallée et ses lacs, il s'est intéressé aux poissons qui peuplaient ceux-ci. Particulièrement aux truites dont la chair fine a vite été sujet de convoitises et de disputes.

Il est bien loin le temps des moines qui régissaient, avec fermeté, la pêche dans la vallée de Joux afin de se réserver une quantité suffisante de poissons pour les périodes de carême.

La pêche reste une activité importante de nos lacs pour deux pêcheurs professionnels et environ 250 pêcheurs amateurs. Ceux-ci animent les eaux tôt le matin.

Mais bien d'autres préoccupations sont apparues, au fil des ans, dont nous pouvons citer quelques exemples:

- la préservation des espèces de poissons,**
- la qualité de l'eau,**
- la navigation,**
- l'accès aux berges par des chemins,**
- les grandes affluences de touristes sur les rives et leur cortège de nuisances.**

Les lacs représentent beaucoup au coeur des combiers et aucun des problèmes cités ne les laissent indifférents.

Tout au long de l'année, pêcheurs, promeneurs, flâneurs, automobilistes, horlogers ou agriculteurs les regardent vivre et ne s'en lassent jamais.

Respect aux pêcheurs qui se lèvent à l'aube pour nous accorder le plaisir de consommer le fruit de leur travail, car nous aussi, n'en déplaît à l'histoire, nous apprécions truites, féras ou brochets.

Jean-Michel Rochat

Au temps des moines

Les premiers habitants officiels furent les bénédictins de Saint-Claude qui s'établirent au 4^{ème} siècle sous le patronage de Don Pontius dans le vallon du Lieu. Ils faisaient grand cas du poisson de nos lacs. Ils aimaient en avoir à disposition en tout temps.

Un vivier probablement creusé ou du moins agrandi à la main vint assurer cet avantage. Le précieux réservoir trouvait un peu au-dessus du lac Ter.

Le monastère de l'Abbaye du lac de Joux fût fondé en 1140 par les prémontrés. Ebalde sire de La Sarraz, fils de Falcon seigneur de Grandson, avait donné la pêche du lac et la piscine ou réservoir pratiqué à l'un des ses bouts ainsi que l'usage des prés et des bois, à Gôsbert, le premier édificateur de la cellule nommée Maison-Dieu.

Ces nouveaux arrivants ne tardèrent pas à déranger les moines bénédictins du Lieu. Ils se prirent de querelles au sujet de la pêche. L'affaire s'envenima. D'un commun accord les parties eurent recours à l'arbitrage de Pierre, archevêque de Tarentaise et Saint Amédée, évêque de Lausanne (1155 - 1156).

Ces Prélats stipulèrent que le nombre de religieux domiciliés au Lieu ne pourrait excéder celui de dix.

La réglementation de la pêche est l'objet de la clause N° 4, Pour l'apprécier, il faut s'entendre sur le sens précis de certains termes. Si l'on traduit, comme l'a fait F. de Gingins, "**sagena**" par **filet** et "**aliis retibus**" par **ligne**, la limitation du droit de pêche paraît par trop rigoureuse. On la trouvera plutôt généreuse si l'on rend "**sagena**" par **Saine, filet à long manche que l'on traîne au fond du lac** et si **petits filets de tout genre** répond à "**aliis retibus**".

Cette dernière interprétation est-elle la bonne ?

Les moines du Lieu avaient le droit de pêche un jour et une nuit "**à la Saine**", les autres jours ils devaient se servir de filets communs.

Par cette restriction, Saint-Amédée voulait empêcher le transfert en quantité du poisson à Saint-Claude, ce qui aurait peu à peu épuisé les lacs.

Il fut spécifié qu'en cas d'abandon de l'établissement du Lieu par Saint-Claude, la propriété passerait de plein droit à l'Abbaye Prémontré. Saint-Claude, ne pourra sous aucun prétexte transmettre le Lieu-Poncet à une autre église ou à un autre monastère.

Le prestige de Saint-Amédée assurait ainsi des avantages d'importance au monastère du lac, avantages dont Saint-Claude paraissait momentanément indigne.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, le grand monastère s'estima lésé et recourut à l'instance pontificale. Il obtint en 1157 une révision de l'arrêt.

Le cens annuel de la piscine et des prises se mua en une redevance de 160 truites.

*La principauté monastique percevait en outre trois sols annuels et une livre de cire (le terrier local parle de trois livres) payables le jour de la dédicace de Saint-Claude. Il fallait naturellement que l'un des moines blancs entreprit cette longue randonnée (90 km aller et retour), preuve tangible de vasselage. **Cette pratique dura jusqu'en 1219.***

D'après Lucien Reymond, le brochet introduit dans le lac de Joux s'y accrut très rapidement au détriment de la truite. Les Prémontrés ne purent plus alors fournir les 160 truites et voulurent donner du brochet, qui fût refusé par les créanciers. De là de nouvelles et interminables difficultés entre les deux monastères.

A cette même époque la population jouissait du droit de pêche à la ligne au lac. Nous savons que les combiers et combières étaient singulièrement friands de la chair des "enfants des eaux". Mais les contrats d'accensement stipulaient que seul le droit de pêche à la ligne était reconnu aux habitants. Des conflits incessants en résultèrent.

Du vivant de monseigneur de Bettens, de nombreux délits de pêche furent constatés. Munis de nasses et de filets, les délinquants venaient nuitamment prendre le poisson. Les religieux obligés d'en vivre trois jours par semaine et tous les jours durant le carême, craignaient pour leur subsistance. Après diverses discussions, la population obtint lors des fêtes de famille (comparailles), de noces ou de relevailles, une permission spéciale pour l'utilisation de nasses et de filets pouvait être obtenue de l'Abbé.

Au temps des bernois

Les nombreux droits et privilèges que possédaient nos bons moines fatiguait depuis longtemps la population de la Vallée. Pour cette raison nous pouvons bien imaginer que lorsque les bernois ont envahi le Pays de Vaud, les habitants de notre contrée n'ont pas regretté longtemps l'Abbé de l'Abbaye du Lac-de-Joux.

...N'oublions pas le complot des gens du Lieu qui ont attaqué un Abbé dans les bois de Pétrafélix, puis ligoté et entraîné au Lieu pour qu'il leur accorde l'affranchissement et la taillabilité en 1488...

Sous le régime Bernois le droit de pêche à la ligne en tout temps demeura l'apanage des gens de la Vallée. Pour les noces, baptêmes ... permission leur était octroyée de pêcher avec des filets ou autres instruments mais après licence obtenue du pêcheur, amodiateur ou charge-ayant des lacs au nom des Messieurs.

Pareille autorisation ne pouvait leur être refusée. Les lacs faisaient partie du Domaine souverain, non seulement les deux grands, mais aussi le lac Ter et le Laytiret, en marécage, au levant du Séchey.

Un acte de 1762 nous montre avec exactitude comment les bernois amodiaient la pêche à la Vallée de Joux. Ce texte révèle que les Baillifs aimaient autant la chair de nos truites que les moines disparus.

Acte du 20 juillet 1762

Reprise du texte original

*L'an mille sept cent soixante deux et le vingtième jour du mois de juillet, sur les mains du Notaire Juré Receveur du bailliage de Romainmôtier soussigné et en présence des témoins sousnommés personnellement, se sont constitués et établis les sieurs **Louis Nicolas Meylan, Lieutenant de Milice au Chenit, Philippe Théodore Rochat et Abram Isaac Rochat du Pont**, lesquels ont confessé détenir en amodiation du **Très Noble, Magnifique et très honoré Seigneur François Louis Lerber**, ancien commissaire Général pour leurs excellences nos souvenirs Seigneurs de la Ville et République de Berne, moderne Seigneur Baillif de Romainmôtier quoiqu'absent, le Notaire et Receveur soussigné à son nom présent et par son ordre acceptant; Assavoir **le droit de pêche que Leurs Excellences, ont sur les lacs et les rivières de l'Orbe et autres rières toutes de la Vallée des Lacs de Joux, sans exceptions**, pour tout le temps de la Préfecture du Dit Très Noble et magnifique Seigneur Baillif qui commencera le 27 e 8 bre prochain et par tel jour finissant en 1768.*

*Et c'est pur le prix et ferme annuelle, savoir de deux cents et cinquante florins, vingt quatre barils de beaux et bons poissons bien salés et bien conditionnés, chaque baril devant pesé douze livres, outre un baril pour ma très honorée Dame la Baillive, chaque année conditionné aussi que les dits fermiers seront obligés de fournir et livrer tout le poisson frais et nécessaire pour le Château tant ici qu'a Bursins lorsque la dite Noble Seigneurerie baillivale y résidera, pour le prix de dix creuzer la livre, et le gouter à celui qui l'apportera. **Et que les dits sieurs fermiers ne pouvaient payer les dits barils en nature, ils les payeront en argent à dix florins le baril**, le tout payable Savoir les dits vingt cinq barils sur chaque premier janvier prochain, et l'argent à la fin de chaque année dont la première échute le 27 e 8 bre de l'année prochaine 1763 et continueront ainsi de suite chaque année, sans aucun retard de paiement, sous quel prétexte que ce soit, excepté que pour la dernière année l'argent devra se payer à Saint-Martin.*

Par contre le dit Très Noble Magnifique et Très Honoré Seigneur Baillif maintiendra et protégera les dits fermiers au bénéfice des droits de Leurs Excellences au sujet de la présente amodiation, sans que personne puisse les inquiéter à cet égard, sous peine de châtiment envers les contrevenants lesquels seront obligés de rapporter par Serment à la dite Très Noble et Magnifique Seigneurerie Baillivale.

Un citoyen nommé "Binbin"

Ce citoyen des Charbonnières, de son vrai nom Albin Rochat-Michel, fut une personnalité hors du commun de ce petit village riche en personnages.

Né dans une famille d'horlogers spécialisés dans les pierres, Albin Rochat s'est lancé dans l'horlogerie, domaine qu'il abandonna rapidement pour se consacrer au commerce.

Commerce où il a trouvé toute la mesure de ses capacités et son sens des affaires. D'abord dans le commerce de vacherins dans les années 1886, il fut même reconnu fournisseur de Sa Majesté Humbert 1^{er} roi d'Italie. Ensuite ce fut le commerce d'escargots qu'il lança vers 1888. Là il s'intitula: "**Albin Rochat-Michel, le plus gros producteur de bêtes à cornes se Suisse**". Il fut également fabricant de plonginettes ainsi que revendeur de stocks de l'armée américaine.

La réussite lui permis de donner libre cours à son tempérament de polémiste et pamphlétaire.

Il eut de mémorables démêlés avec la gendarmerie, la préfecture et le tribunal du district de la vallée de Joux.

Il a laissé à la postérité un certain nombre d'oeuvres !!!

- 1919** **Garde-à-vous ! Pot-pourri.**
Variétés dédiées aux sieurs E. Piguët-Capt (dit Grelot) pêcheur, Albert Lecoultre (dit Gabi) chasseur, Edward Dupuis (dit le Reluisant) imprimeur.
- 1919** **Entre pêcheurs et chasseurs irascibles. Pot pourri.**
- 1921** **Extraordinaire et renversantes suites du phénoménal accouchement publié sous le titre "Albin Rochat" et inséré par le reluisant et spirituel Edward Dupuis.**
- 1933** **Les tracasseries et les délices de la pêche à la vallée de Joux.**
- 1934** **Au gendarme Cochet .**
- 1936** **Vieilles et nouvelles tracasseries de pêche à la vallée de Joux.**



Albin Rochat-Michel dit Binbin (1864-1942)

Société des pêcheurs amateurs **des lacs de la vallée de Joux**

Société fondée en 1965, environ 240 membres, sous la présidence de M. André Lugrin, qui a pour buts:

- a) de resserrer les liens d'amitié entre tous les pêcheurs amateurs des lacs de la vallée de Joux.*
- b) de conserver, développer la faune de nos lacs et la protéger contre le braconnage sous toutes ses formes.*
- c) de protéger les eaux contre la pollution.*
- d) de soutenir tous les efforts qui sont faits dans ces buts et d'aider à leur réalisation.*
- e) d'organiser, éventuellement, des concours de pêche.*

En plus la société des pêcheurs amateurs participe à la commission consultative de la pêche dans les lacs de la vallée de Joux.

Des pêcheurs professionnels... **...combien ?**

D'après René Meylan, auteur du livre "La Vallée de Joux - Les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura", on compterait:

12 personnes vivant de la pêche en 1860

14 pêcheurs en 1880

ils ne seraient plus que 9 en 1888

8 en 1920

5 en 1945

et actuellement 2 pêcheurs professionnels

Jean-Daniel Meylan, Le Séchey

Marcel Rochat, dit "Minon", Le Rocheray

Les différentes espèces de poissons dans les lacs de la vallée de Joux

Lac Ter	:	Brochet	<i>Esox lucius</i> (40-120 cm)
		Gardon	<i>Rutilus rutilus</i> (20-35 cm)
		Perche	<i>Perca fluviatilis</i> (20-35 cm)
		Tanche	<i>Tinca tinca</i> (30-50 cm)
Lac de Joux et Brenet	:	Brochet	<i>Esox lucius</i> (40-120 cm)
		Carpe	<i>Cyprinus carpio</i> (30-70 cm)
		Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i> (30-70 cm)
		Palée	<i>Coregonus wartmanni</i> (30-50 cm)
		Gardon	<i>Rutilus rutilus</i> (20-35 cm)
		Lotte	<i>Lota lota</i> (30-70 cm)
		Ombre	<i>Thymallus thymallus</i> (30-40 cm)
		Perche	<i>Perca fluviatilis</i> (20-35 cm)
		Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (20-30 cm)
		Tanche	<i>Tinca tinca</i> (30-50 cm)
	Truite	<i>Salmo trutta lacustris</i> (40-80 cm)	
	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i> (20-25 cm)	

On trouve également des **vairons** (*Phoxinus phoxinus*, 8-10 cm) dans le lac de Joux par le fait que l'Orbe se jette dans le lac.

Introduction de la palée au lac de Joux

Dès 1944, des essais de peuplement en palées furent entrepris. Le fait que le lac de Joux soit pris par les glaces dans la période de janvier-février compliqua le problème car les alevins de cette espèce éclosent à ce moment-là.

On raconte que les responsables de ce peuplement, entraînés dans quelques joyeuses libations, en avaient oublié leurs boîtes à l'extérieur d'un établissement et le contenu de celles-ci avait gelé !

Mais on retrouve la trace de palées plus tard, en 1955, dans un magasin du Brassus où l'on proposa ces poissons au chef du service cantonal de la pêche!

A-t-on besoin de meilleures preuves que ce travail fut tout de même accompli ?

QUANTITES DE POISSONS PECHEES D'APRES LES FEUILLES DE STATISTIQUES RENTREES (EN KG)

(p.a. = pêcheurs amateurs / p.p. = pêcheurs professionnels)

ANNEE	BROCHETS		PERCHES		TRUITES		PALEES		TOTAL	
	p.a.	p.p.	p.a.	p.p.	p.a.	p.p.	p.a.	p.p.	p.a.	p.p.
1965										
1966										12.806
1967										12.103
1968										8.143
1969										20.419
1970	625	1.088	1.171	3.288	119	614	---	11.242	1.915	16.232
1971	538	1.581	34	4	98	509	---	9.172	670	11.266
1972	805	1.264	55	2	54	412	---	9.886	914	11.564
1973	678	956	46	392	67	217	---	8.213	791	9.778
1974	516	800	35	260	153	216	---	10.501	704	11.777
1975										12.481
1976										23.335
1977										19.228
1978	743	696	57	267	284	1.093	---	12.075	1.084	14.131
1979										15.215
1980										10.970
1981	444	831	209	633	411	390	70	15.359	1.134	17.213
1982	792	830	323	794	1.066	562	---	16.526	2.181	18.712
1983	1.872	743	355	411	677	525	89	17.241	2.993	18.920
1984	2.126	1.118	489	720	400	551	7	18.734	3.022	21.123
1985	2.402	1.305	777	3.265	276	500	58	8.110	3.513	13.180
1986	1.621	1.811	132	1.724	163	539	75	3.546	1.991	7.620
1987	1.796	1.782	54	278	69	723	27	2.793	1.946	5.576
1988	2.040	1.605	79	367	67	255	12	3.528	2.198	5.755
1989	784	1.094	349	652	81	189	36	5.863	1.250	7.798
1990	1.190	968	517	2.115	87	270	11	8.079	1.805	11.432
1991	1.227	1.320	404	1.983	53	408	50	8.292	1.734	12.003
1992	1.844	958	382	1.169	31	204	128	9.141	2.385	11.472
1993	657	1.090	141	1.144	22	235	76	7.161	896	9.630

La journée du pêcheur professionnel

Elle se divise en quatre parties:

1. A la pointe du jour, il faut aller relever ou suivre les filets tendus la veille.

(2 à 3 heures, sur le lac).

2. Les poissons sont récoltés; il faut les préparer et les vendre. La préparation (écaillage, mise en filets) se fait à la maison.

(entre 1 et 3 heures, suivant la pêche)

3. Démêler les filets et préparer le bateau pour la sortie du soir.

(entre 1 et 3 heures, à la cabane)

4. Le soir, nouvelle visite sur le lac pour la pose des filets.

(entre 1 et 3 heures)

C'est un métier complet qui demande beaucoup d'heures de travail. Il y a bien sûr les levés et les couchés de soleil divins, mais il y a aussi les petites bises frisquettes, le gel et les dures rebuses du printemps.

Et quand je pense à nos prédécesseurs qui se déplaçaient à rame, je ne peux m'empêcher de leur tirer mon chapeau bien bas.

Jean-Daniel Meylan, pêcheur

Une famille de pêcheurs

Léon et Marie Rochat-Périllard, pêcheurs au bord du lac Brenet, eurent une nombreuse famille. Sur leurs huit enfants, quatre furent pêcheurs à la vallée de Joux.

Lucien Rochat dit "Yenyen"
Ernest Rochat dit "Néné"
Louis Rochat dit "Doret"
Edgar Rochat dit "Degar"

Ces hommes du lac n'ont malheureusement pas rapporté par écrit leurs mémoires de pêcheurs. Combien seraient-ils passionnant les récits de ces hommes qui ont passé leur vie sur et autour du lac.

Ils auraient pu décrire la dureté de ce métier où le pêcheur est soumis aux caprices de la nature.

C'est aussi l'époque des bateaux avec les grandes rames qui rythment la cadence, laissant à chaque mouvements leurs empreintes à la surface. Il n'y pas encore de moteur.

L'altitude des lacs étant à mille mètres, ils gèlent une partie de l'année obligeant ainsi les pêcheurs à trouver des activités accessoires, par exemple:

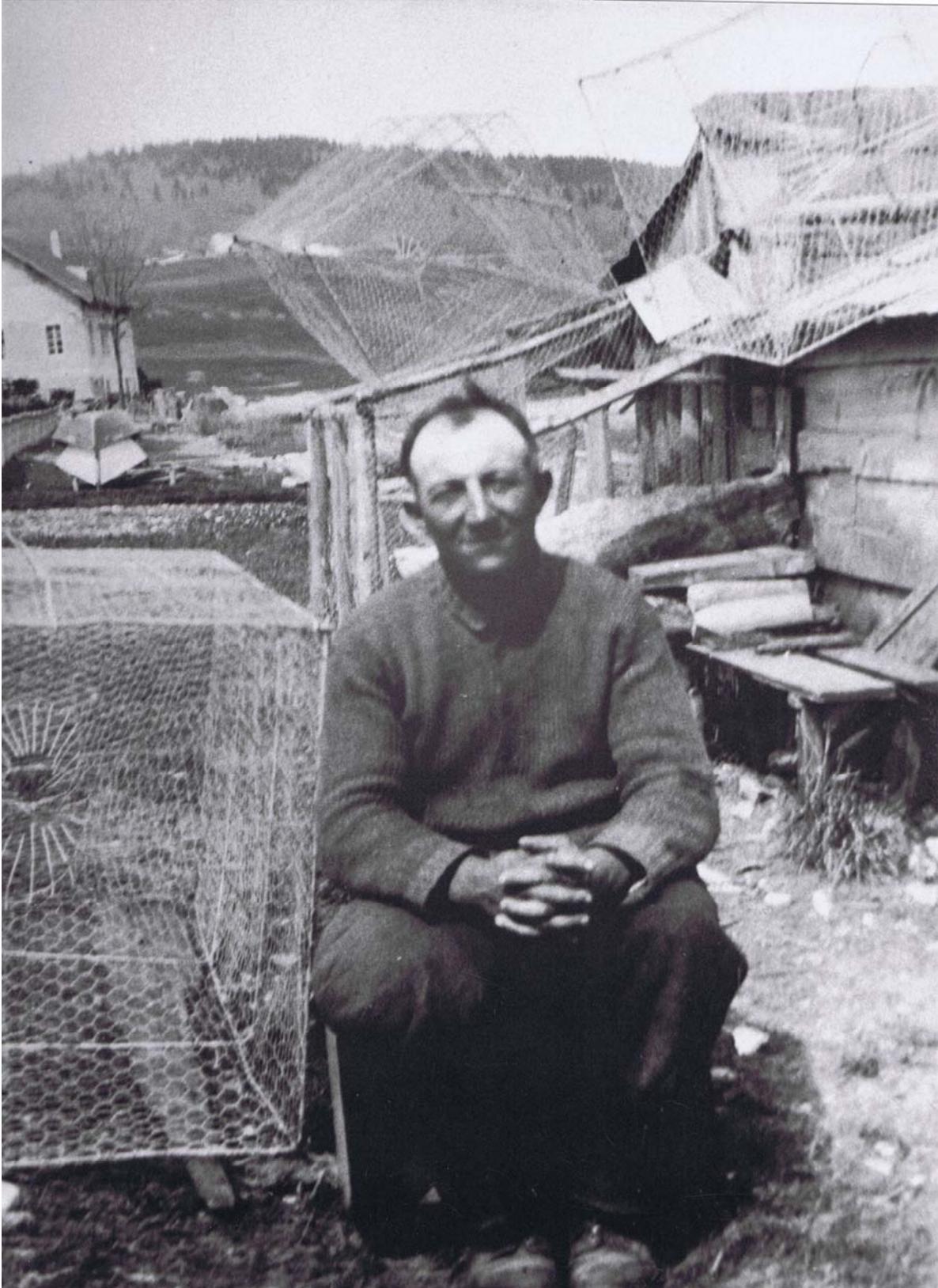
la fabrication de boîtes à vacherins
la fabrication des bateaux
les sangles à vacherins
le travail aux glaciers du Pont
les travaux de conciergerie
le travail dans les caves à vacherins

C'est une époque où les habitants ont donc plusieurs occupations, se débrouillant ainsi pour nouer les deux bouts. L'argent est rare et difficile à gagner.

Mais en récompense, il y a la liberté. Ce n'est pas rien que de se trouver sur le lac où seul le bruit léger des rames pénétrant dans l'eau perce le silence, alors qu'au loin les villages s'éveillent. Quelle tranquillité !



Léon Rochat Pêcheur, père de la famille des Pêcheurs, aux Charbonnières
(1855-1926)



Lucien Rochat dit Yenyen, fils de Léon (1889-1964).



Gérald Rochat dit Zouzou, fils d'Edgar Rochat, pêcheur professionnel, et petit-fils de Léon Rochat Pêcheur.

Récits de voyageurs

**et ce qu'ils décrivent concernant le paysage, la pêche
ou la gastronomie**

Reprise des textes originaux

**Extrait de "Voyage dans la vallée du lac de Joux", de Henri VENEL,
en 1795**

*... Nous arrivâmes à l'auberge plutôt que nous le désirions. L'hôte est un
Rochat, mais il est connu que sous le nom de Chasse-Vérité. Les
sobriquets sont absolument nécessaire dans ce pays, parce que les noms
de famille et de baptême sont insuffisants pour distinguer les individus...*

*.... M. Chasse-Vérité nous fit servir un bon souper par sa fille qui nous
frappa par sa beauté; c'est la plus belle figure que nous ayons vue dans
notre voyage. Après nous être rassasié d'excellents brochets fort bien
préparés, la fatigue et le sommeil nous appelèrent dans de bons lits où
nous dormîment profondément...*

**Extrait de "Les lacs du Jura", de Horace-Bénédict de SAUSSURE,
en 1779**

*... Les deux lacs, et même cet étang, (lac Ter), sont très poissonneux; on
y pêche surtout d'excellents brochets. Cette pêche est un des moyens de
subsistance des habitants de cette vallée...*

**Extrait de "Voyage à pieds au lac de Joux", de Ami MALLET,
octobre 1786**

*... on nous apprend que plusieurs y viennent sur la réputation des truites et
des brochets. La Vallée compte en effet cinq pièces d'eau
poissonneuses; deux étangs, l'un naturel, près du hameau du Séchay
entre le grand lac, le Lieu et les Charbonnières, l'autre artificiel, adossé
contre ce dernier village, et trois lacs, tous remarquables, le grand lac de
Joux, celui des Brenets, et le lac ter ou troisième lac en miniature,
environné d'herbes flottantes et élevé au-dessus du grand lac, quoiqu'il
n'en soit séparé que par une colline.*

*Ces trois lacs gèlent de Noël à Pâques; alors on les traverse à pied et en
traîneau...*

**Voilage fait à a fin de Juillet 1736 dans les Montagnes Occidentales
du Païs de Vaud.**

*... Le lac est très poissonneux; mais la Pêche est mise en Ferme, & les
Habitants n'ont que la liberté de pêcher à la ligne. Nous y eûmes du
Fermier un Plat de Brochet, d'un goût que les Friands connoissent très
bien.*

Les filets

Ils sont faits d'une corde flottante, d'une toile (nylon monofil), d'une corde ou de plastic plombé.

Ils mesurent une centaine de mètres de longueur, entre 1,5 et 1,8 mètre de hauteur. Le poids de la corde plombée les entraîne sur le fond du lac. Ils sont statiques et forment une sorte de haie. Les poissons qui voient ces filets, peuvent soit les contourner, soit passer par-dessus.

Utilisation des filets:

→ **peu** les filets dits "grandes mailles" dont la dimension de celles-ci sont de 70, 80, 90, 100 mm de côté. Ils sont utilisés, au printemps, pour capturer les gros brochets, dont le poids varie entre 4 et 12 kg.

→ **beaucoup** les filets à mailles de 45 et 50 mm pour capturer toute l'année, les féras, truites et brochets dont le poids est d'environ 500 g.

→ les "petites mailles", 26 et 28 mm, sont utilisés l'été, pour prendre les perches et les vengerons (appelés vandoises au lac de Joux et gardons au lac Léman) dont le poids est d'une centaine de grammes.

Les **nasses**, les **filets dormants**, les **torchons** (ces derniers pour pêcher sous la glace) sont de moins en moins utilisés. Ils étaient aux nombres des armes des pêcheurs de l'ancien temps.

Les filets sont signalés, dans le lac, par des **flotteurs** qu'on appelle "**bois**" ou "**polets**". Ce sont souvent des morceaux de "sagex" de 30 cm de longueur, de couleur **blanche** pour le **côté bord** du lac et **rouge** pour le **côté large**.

Pêche et protection des poissons

Deux grands principes sont à suivre:

1. **Eviter de capturer les poissons avant qu'ils ne se soient reproduits au moins une fois.**

C'est de ce principe que découle la dimension que doit atteindre chaque espèce avant de régaler les gourmets, c'est encore ce principe qui décide de la grandeur minimale de la maille que peuvent avoir les filets.

2. **Une période de protection est mise en place durant la saison de reproduction de chaque espèce de poisson.**

espèce mesure	maille du filet	Période de pêche ou de protection du poisson sur l'année											
		jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
truite 30 cm	45 mm												
brochet 45 cm	45 mm												
palée 30 cm	45 mm												
perche 15 cm	26 mm												

vert = période de pêche

rouge = période de protection

Durant la période de protection du brochet et de la palée, des pêches de pisciculture sont organisées par le **Service de la Conservation de la Faune** afin d'obtenir des oeufs, puis des alevins, qui sont remis ensuite dans le lac afin d'assurer l'avenir.

Après contrôle du garde-pêche, les pêcheurs professionnels disposent des poissons ainsi capturés.

Peuplement des lacs **de la vallée de Joux**

Selon les renseignements obtenus, il semble qu'aucune espèce de poissons n'aie disparu des nos lacs.

Par contre, plusieurs sortes ont été introduites au cours des ans, par exemple:

les brochets, au 13^{ème} siècle, par les moines de l'Abbaye
les corégones (palées), en 1931, en provenance du lac de Neuchâtel
les gardons (vengerons), introduits dans le lac des Rousses, après la seconde guerre mondiale. De là, il auraient peuplés le lac de Joux, supplantant quelque peu la vandoise.

On estime l'ordre de grandeur du peuplement des lacs de la vallée de Joux en multipliant par un facteur 2 ou 3 la quantité de poissons pêchés en une année.

Le repeuplement

Chaque année, la conservation de la faune réintroduit des quantités importantes d'alevins

Pour 1992

Ce ne sont pas moins de:

36'545 truitelles, provenant de la pisciculture du Brassus (Michel Meylan) et de la pisciculture de la Promentouse à Nyon.

13'300 brochetons de 4 à 5 cm qui proviennent de France (Dombes)

2'100'000 alevins de brochets, oeufs pris dans les poissons du lac de Joux.

2'100'000 alevins de corégones, oeufs pris dans les poissons du lac de Joux.

Pour 1993

25'200 truitelles, 13'300 brochetons, 2'800'000 alevins de brochets et 400'000 alevins de corégones.

Ces réintroductions sont placées sous la surveillance de la conservation de la faune à Saint-Sulpice, avec la collaboration du garde-pêche et des pêcheurs professionnels.

Elles sont financées par un fonds d'aménagement piscicole qui est alimenté par les taxes sur les permis de pêche.

Lettre de la Gendarmerie vaudoise à la pisciculture

Cette lettre évoque les problèmes, l'organisation, le matériel du marchand de poissons Auguste Rochat, dit des Charbonnières dans les années 1960

Lettre des fils de Rochat-Perret, Les Charbonnières, marchands de poissons et grenouilles

Cette lettre montre que les pêcheurs revendent leur pêche à un marchand qui commercialise, à l'extérieur de la vallée de Joux, les surplus ne pouvant être écoulés dans la région

Travail scientifique de Mme Barbara Lang sur les populations de corégones dans le lac de Joux de 1980 à 1987

Etude subsidiée par l'Office fédéral de la protection de l'environnement à Berne et avec l'aide du pêcheur professionnel Jean-Daniel Meylan

La journée du pêcheur professionnel

Elle se divise en quatre parties:

1. A la pointe du jour, il faut aller relever ou suivre les filets tendus la veille.

(2 à 3 heures, sur le lac).

2. Les poissons sont récoltés; il faut les préparer et les vendre. La préparation (écaillage, mise en filets) se fait à la maison.

(entre 1 et 3 heures, suivant la pêche)

3. Démêler les filets et préparer le bateau pour la sortie du soir.

(entre 1 et 3 heures, à la cabane)

4. Le soir, nouvelle visite sur le lac pour la pose des filets.

(entre 1 et 3 heures)

C'est un métier complet qui demande beaucoup d'heures de travail. Il y a bien sûr les levés et les couchés de soleil divins, mais il y a aussi les petites bises frisquettes, le gel et les dures rebuses du printemps.

Et quand je pense à nos prédécesseurs qui se déplaçaient à rame, je ne peux m'empêcher de leur tirer mon chapeau bien bas.

Jean-Daniel Meylan, pêcheur

L'année du pêcheur professionnel

<u>Mars - fin mai</u>	<u>Janvier à septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>16 décembre</u>
<p style="text-align: center;">Débâcle ↓</p> <p style="text-align: center;">Pêche de la palée au profond entre 25 et 30 mètres</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Sur les bords du lac: quelques truites et fraye des brochets</p> <p style="text-align: center;">Capture des reproducteurs et récoltes des oeufs</p>	<p style="text-align: center;">Pêche de la palée: entre 10 et 25 mètres sur et autour des monts, puis pêche de lève avec 3 filets suspendus et ancrés entre 10 et 15 mètres de fond</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Pêche de la perche avec les filets à petites mailles sur les bords et sur les monts entre 2 et 15 mètres</p> <p style="text-align: center;">Un peu de truites et très peu de brochets</p>	<p style="text-align: center;">Toutes les espèces de poissons redescendent prendre leur quartier d'hiver.</p> <p style="text-align: center;">(pêche assez difficile)</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Novembre</p> <p style="text-align: center;">Les trois premières semaines: pas de pêche, réparation du matériel</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">entre le 20 et le 25 : ouverture de la pêche de pisciculture de la palée sur les bords entre 0 et 6 mètres de fond</p>	<p style="text-align: center;">Réouverture totale de la pêche</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Palées, truites et brochets abondent si les conditions de pêche sont bonnes (souvent gênés par le vent)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Glace</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Hiver</p> <p style="text-align: center;">Un petit peu de pêche sous la glace (brochets - palées)</p> <p style="text-align: center;">Réparation, montage et démontage des filets</p>
<p>Actuellement, on peut dire en gros que sur 100 kg de poissons pris dans le lac, 76 kg sont des palées, 8 kg des perches, 6 kg des gardons et vengerons et 3 kg de truites.</p>			

LES POISSONS DE LA VALLEE DE JOUX
 B. Büttiker, Conservation de la faune, St-Sulpice

1. Principales espèces piscicoles

Espèce	Lacs	Orbe et affluents
Corégone (palée)	+++	-
Truite	++	+++
Ombre de rivière	+	++
Brochet	+++	+
Perche	+++	-
Vandoise	+	-
Gardon (Vengeron)	+++	-
Vairon	+	++
Tanche	++	-
Chevaine	-	+
Lotte	+	+

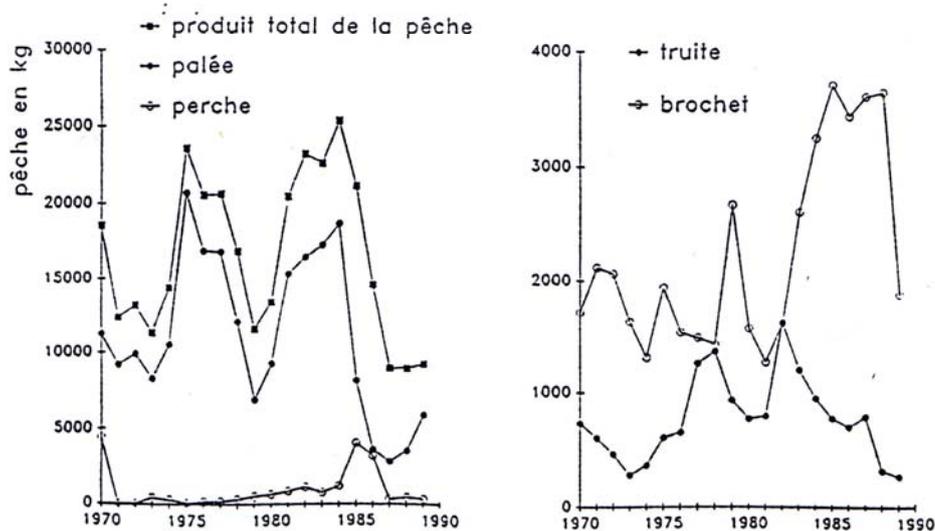
- absent/insignifiant; + présent; ++ assez abondant; +++ abondant

Remarques:

- Encore en 1922, MURISIER signalait une riche population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans l'Orbe et le lac de Joux. Cette population a été détruite par la peste des écrevisses, une maladie extrêmement contagieuse qui a fait des ravages dans toute l'Europe dès la seconde moitié du siècle passé.
- Vu la situation particulière de la Vallée de Joux (écoulement souterrain), il est probable que plusieurs espèces piscicoles ont été introduites pour des raisons économiques. Je n'ai toutefois connaissance que de l'introduction du corégone (palée) en 1931 en provenance du lac de Neuchâtel et du brochet au 13e siècle par les moines de l'Abbaye. Le gardon aurait en outre été introduit dans le lac des Rousses après la seconde guerre mondiale, d'où il aurait peuplé le lac de Joux, où il a plus ou moins supplanté la vandoise.

2. Exploitation piscicole

STATISTIQUE DE LA PECHE DANS LES LACS DE LA VALLEE DE JOUX
 pêche professionnelle et sportive



La pêche dans les rivières est régie par la législation de la pêche en rivière, applicable dans l'ensemble du canton de Vaud. Elle est autorisée pour les bénéficiaires du permis de pêche en rivière.

La pêche dans les lacs de Joux, Brenet et Ter fait l'objet d'un règlement et de permis de pêche spéciaux. Ces lacs sont pêchés par 3 pêcheurs professionnels et environ 250 à 300 pêcheurs amateurs.

3. Problèmes d'environnement

Le fond de la Vallée de Joux est tourbeux. Ce type de sols retient mal les phosphates contenus dans l'eau qui s'infiltré. De ce fait, les eaux souterraines drainent plus encore qu'ailleurs les sels nutritifs provenant des terres agricoles pour les acheminer vers l'Orbe et le lac de Joux. En outre, les longs hivers obligent les agriculteurs à épandre le purin sur des sols agricoles hors de la période de végétation. Dans ces conditions, le purin s'écoule plus facilement dans les eaux souterraines. Par ailleurs, l'essor du tourisme dans la région française de Bois d'Amont et des Rousses ainsi que l'épuration des eaux des communes suisses restée longtemps insuffisante ont contribué à augmenter le degré trophique des lacs de Joux et Brenet. Actuellement, chaque été, il y a un manque d'oxygène dans les couches profondes du lac, créant ainsi des conditions défavorables pour certains poissons.

L'exploitation hydroélectrique des eaux des lacs de la Vallée de Joux et l'utilisation accrue des eaux du lac des Rousses pour approvisionner les centres touristiques a les conséquences suivantes sur les poissons:

- la diminution des hautes eaux lors de la fonte des neiges peut avoir une incidence négative sur la reproduction du brochet, qui pond dans les prairies immergées et les roselières (la CVE est tenue d'observer certains niveaux pendant cette période; si elle n'y parvient pas, elle paye une redevance pour l'achat de jeunes brochets);
- en été et en hiver, le débit de l'Orbe à la frontière franco-suisse est souvent insuffisant, favorisant le réchauffement des eaux et diminuant la dilution des polluants. La truite et l'ombre de rivière souffrent de cet état de faits.

Conclusion

Malgré un paysage de grande beauté, la Vallée de Joux n'échappe pas aux problèmes liés à une pression accrue de notre société moderne sur l'environnement. La situation particulière de la Vallée de Joux (région de haute altitude, karstique) rend cet environnement particulièrement vulnérable. La faune piscicole y est riche, mais elle est menacée par des impacts divers.

St-Sulpice, le 22 septembre 1990

S de ROCHAT-PERRET
James & Charles

Alais - Grenouilles

CHARBONNIÈRES
Alais - Tél. 33 - Suisse

Charbonnières le 17 juillet 1934

Copie

Au Dépt: de Justice & Police
Lausanne.

Messieurs.

Le 23 juin écoulé, en tournée de livraison à Vallorbe, la gendarmerie nous a dressé procès verbal pour colportage de poissons.

Depuis 1907, nous achetons le produit de pêche aux pêcheurs des lacs de la Vallée de Joux. Comme la quantité dépasse de beaucoup les besoins de cette contrée, nous avons toujours été obligés de vendre au dehors, pour l'écoulement de cette marchandise fraîche.

Dans une circulaire du 16 déc: 1936, le Dépt: de J. & P. interdit le colportage des poissons & grenouilles, les pêcheurs de nos lacs ne pouvant pas et n'ayant jamais vendu leurs poissons eux-mêmes aux clients l'ont toujours livrés directement au marchand, la chose ne pouvant se pratiquer autrement dans notre contrée.

D'après la circulaire, comment se fait-il qu'un pêcheur a le droit de colporter son poisson et non pas le marchand...

Veuillez svp nous renseigner au plus vite, de quelle façon nous pouvons continuer de vendre au dehors les poissons des pêcheurs des lacs de la Vallée. Comme ces derniers et leurs familles vivent principalement sur le produit de la pêche dans nos lacs et ne pourraient eux même le vendre ailleurs le commerce, nous occupant depuis plus de 30 ans, veuillez svp bien examiner la chose et nous renseigner de quelle façon nous pouvons le continuer.

Sans l'attente de vous lire, veuillez agréer Messieurs

etc.

5 MAI 1964

GENDARMERIE VAUDOISE

Double.



LE SENTIER

Le Pont, le 4 mai 1964.

POLICE CANTONALE

Rapport de l'app. Jaques.

Concerne: M. Auguste ROCHAT,
commerce de poisson.

A Monsieur le Préfet du district
de La Vallée,

LE SENTIER.

En exécution de vos ordres - réquisition No Ma/ab du
Département de l'intérieur, service vétérinaire cantonal et Ins-
titut Galli-Valerio, à Lausanne -, j'ai l'honneur de vous adres-
ser le rapport suivant :

M. Auguste ROCHAT est ouvrier à la Manufacture d'hor-
logerie Lecoultre et Cie, au Sentier, depuis environ 5 ans. Au-
paravant, il avait dû interrompre le métier de maçon à la suite
d'une angine de poitrine et fut sans emploi suivi ni ressource
durant 2 ans. A cette époque, son épouse étant également malade,
il avait entrepris, pour s'occuper et se procurer quelque argent,
de faire un peu le commerce de poisson des lacs de La Vallée.
Depuis qu'il travaille en fabrique, cette activité a été reprise
par sa femme. Ce commerce consiste en l'achat de la pêche complet
de pêcheurs professionnels de la Vallée de Joux exclusivement,
actuellement deux, de la préparation du poisson soit en filet,
soit simplement vidé, et de la vente à des clients attirés tels
que les restaurants de la région et quelques particuliers ou à
des marchands de comestible de Lausanne et Genève. Hormis une
affiche apposée contre son immeuble, libellée comme suit "Poisson
du lac", Mme Rochat ne fait pas de réclame et ce n'est qu'occa-
sionnellement qu'elle vend du poisson à des clients de passage,
à son domicile.

Pour exercer cette activité, Mme Marie Rochat dispose,
au rez-de-chaussée inférieur de leur immeuble, d'une ancienne
chambre à lessive, entièrement en maçonnerie, dans laquelle
s'ouvre une fenêtre protégée par un grillage. Cette pièce com-
prend un bassin à 2 compartiments de 1,50 m. et 1 m. de long sur
0,70 m. de large, aménagé en vivier avec giffard, 2 tables pour
la préparation du poisson et 1 balance avec poids, vérifiés en
1960 et 1963. Attenant, un autre local, blanchi à la chaux, sert
à l'emballage. Ces locaux sont proprement tenus et les déchets
de poisson sont livrés à une porcherie du Sentier.

Mme Rochat m'a déclaré qu'actuellement, elle travail-
lait en moyenne 40 kg. de poisson par jour. Elle a ajouté qu'elle
livrait cette marchandise au fur et à mesure de son arrivée, les
balées dans la demi-journée qui suit et les filets, au plus tard
le lendemain. Pour la conservation du poisson, elle dispose d'une
armoire frigorifique de 150 litres. La prénommée, qui est seule
à exploiter un tel négoce dans les communes du Lieu et de L'Abbay
m'a certifié n'avoir jamais eu aucune réclamation concernant la
qualité de son poisson.

Jaques, app. 2938.

ROCHAT Auguste, fils de Charles et de Marie Baud, né le 3 décem-
bre 1915, aux Charbonnières, originaire du Lieu, marié à
Marie Michaud, ouvrier d'usine, domicilié aux Charbonnières.

ROCHAT Marie, fille d'Henri Michaud et de Marguerite Longet, née
le 3 octobre 1918, à Clillon, mariée à Auguste Rochat, même
gère, mêmes origine et domicile que le précédent.

PREFECTURE
Vallée de Joux
5 MAI 1964
LE SENTIER

*Travaux de maçonnerie - voir plan - voir plan
en annexe n° 1 et 2 du 24/5/64
Haut de la Vallée par le sentier n° 1
grands lacs à la Vallée
Le Préfet
Mette en état - voir plan*

La pêche en chiffres, en Suisse

En Suisse, les pêcheurs professionnels sont au nombre de 606.

En 1974, ce sont quelques 3800 tonnes de poissons qui ont été pêché représentant le dixième de la quantité de poisson consommé en Suisse.

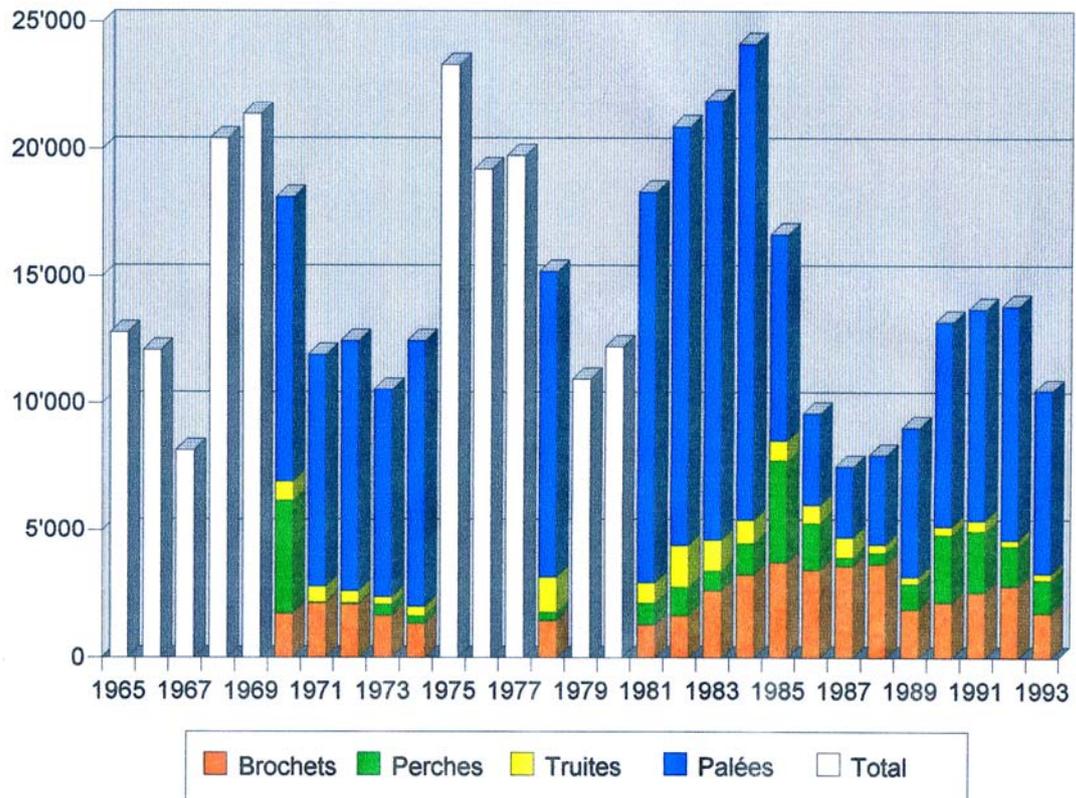
Quantité par espèce:	perches	:	1229,725 tonnes
	corégones	:	1044,323 tonnes
	brochets	:	37,313 tonnes
	truites	:	23,826 tonnes
	ombles	:	15,403 tonnes

Ajouter à cela 800 tonnes de cyprinidés destinés à être traité pour la préparation de pâtée pour chiens et chats.

Quelques statistiques de la pêche à la vallée de Joux

Pêche à la Vallée de Joux

Quantité de poissons en kg





Chères amies, Je vous envoie cette comble il faut
LAC de JOUX. vous remercier de la charmante
 lettre que vous m'avez envoyée
 elle m'a fait bien plaisir comme vous le savez
 je vous envoie toujours vous écris de temps en temps
 car je pense très souvent à vous et à Louay.
 J'espère que vous êtes toujours en bonne santé ainsi
 que votre mère. Lorsque vous me répondrez veuillez
 m'adresser une réponse s'il vous plaît. Recevez le assurance d'un

La belle pécheresse du Lac de Joux qui pourrait être Mme Fridolin Reymond dans l'éclat de sa jeunesse !



Est-ce du côté du Chenit ?

◆ 30 septembre 1945 ◆



*En souvenir de l'équipe - Stuaq - Court - d'Orléans
Publié par les Éditions de la Presse de la Vallée de la Joux.*

Un Pêcheur sur le lac de Joux.



Idem, lac de Joux et lac Brenet.





Fridolin Reymond, pêcheur professionnel au Rocheray.





Lac Brenet avec ci-dessous André Lugrin.





Une belle bête.